

No. 9668

**AUSTRALIA
and
FRANCE**

**Exchange of notes constituting an agreement relating
to the conduct of high-altitude balloon launchings
in Australia (with attached memorandum). Paris,
8 November 1967**

Authentic texts: English and French.

Registered by Australia on 26 June 1969.

**AUSTRALIE
et
FRANCE**

**Échange de notes constituant un accord relatif à
l'exécution de lancements de ballons à haute altitude
en Australie (avec note en annexe). Paris, 8 novembre
1967**

Textes authentiques: anglais et français.

Enregistré par l'Australie le 26 juin 1969.

EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE COMMONWEALTH OF AUSTRALIA AND THE GOVERNMENT OF THE FRENCH REPUBLIC RELATING TO THE CONDUCT OF HIGH-ALTITUDE BALLOON LAUNCHINGS IN AUSTRALIA

ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD¹ ENTRE LE GOUVERNEMENT DU COMMONWEALTH D'AUSTRALIE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE RELATIF À L'EXÉCUTION DE LANCEMENTS DE BALLONS À HAUTE ALTITUDE EN AUSTRALIE

I

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le 8 novembre 1967

Monsieur l'Ambassadeur,

Conformément au programme spatial français EOLE d'études scientifiques et de météorologie, des lancements de ballons ont été effectués par le Service d'Aéronomie du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), sous l'égide du Centre National d'Études Spatiales (CNES), dans le Pacifique, à partir de Nouméa, en juillet et août 1966. A l'occasion de ces expériences qui conduisaient au survol du territoire australien, des renseignements précis ont été communiqués aux autorités australiennes.

Le Service d'Aéronomie du CNRS, agissant sous la responsabilité du CNES, souhaite maintenant poursuivre l'exécution de ce programme en procédant à des lancements de ballons à partir de la station météorologique de Mildura, située en Australie.

Par une note remise au Ministère des Affaires Étrangères, le 24 février 1967, qui lui faisait part de leur accord de principe sur ces expériences, les autorités australiennes souhaitaient que leur fût adressée une note relative aux aspects techniques de l'opération et à l'assistance requise à cet égard, notamment de la part du Commonwealth Bureau of Meteorology. En outre, elles jugeaient nécessaire qu'un échange de lettres entre les deux Gouvernements définisse dans quelle mesure la responsabilité de chacun était engagée à l'occasion de ces expériences.

En vous priant de bien vouloir trouver ci-joint la note qui vous fournira les indications de caractère technique que vous souhaitiez obtenir et la nature du concours sollicité par le Service d'Aéronomie du CNRS,

¹ Came into force on 8 November 1967, the date of the note in reply, in accordance with the provisions of the said notes.

¹ Entré en vigueur le 8 novembre 1967, date de la note de réponse, conformément aux dispositions desdites notes.

- 3) Le Bureau de Météorologie fournira des données récentes sur les conditions météorologiques locales (observation du temps) et régionales.
- 4) Le Bureau de Météorologie pourra participer, dans la mesure où son propre programme le lui permettra, à la surveillance des ballons lâchés.

Pour sa part, le Service d'Aéronomie du Centre National de la Recherche Scientifique transmettra au Bureau de Météorologie tous les renseignements recueillis en cours d'expérience, ainsi que le résultat des études fondées sur ces données.

[TRANSLATION — TRADUCTION]

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS

Paris, 8th November 1967

Sir,

[See note II]

Please accept, etc.

Maurice COUVE DE MURVILLE

[SEAL]

His Excellency Sir Ronald Walker
Ambassador of Australia
Australian Embassy
Paris

II

Paris, 8 November 1967

Monsieur le Ministre,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of 8th November, 1967, which reads in English as follows :

In the course of the EOLE French Space Programme for scientific and meteorological studies, balloon launchings were made by the Service d'Aéronomie du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), under the aegis of the Centre National d'Études Spatiales (CNES), in the Pacific, from Nouméa, in July and August 1966. The Australian authorities were notified at the time of those experiments which resulted in the overflight of Australian territory.

The Service d'Aéronomie of the CNRS, acting under the direction of the CNES, now desires to continue the programme by proceeding